



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

opticiens lunetiers

Question écrite n° 52560

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé au sujet des difficultés récurrentes, rencontrées par nos concitoyens pour obtenir des rendez-vous, afin de procéder à des contrôles simples de la vue auprès de médecins spécialisés en ophtalmologie. La loi permet aujourd'hui de se faire contrôler et corriger son audition sans passer par un médecin ORL. Il lui demande dans quelle mesure les contrôles simples de la vue pourraient faire l'objet d'un transfert vers les professionnels opticiens, ce qui permettrait de répondre à une forte demande de la population. Cette délégation serait bien entendue encadrée par des obligations de formation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a conscience des enjeux d'accès aux soins visuels. C'est pourquoi le nombre de postes d'interne en ophtalmologie a été augmenté ces dernières années. Le nombre de postes ouverts en ophtalmologie est passé de 106 en 2010-2011 à 150 pour 2014-2015, soit 42 % d'augmentation. Cette augmentation vise à répondre aux futurs départs en retraite d'une partie des ophtalmologistes. A plus court terme, il est convenu de revoir l'organisation de la filière avec le rôle des différents acteurs : ophtalmologistes, orthoptistes et opticiens. Dès 2012, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a souhaité que des nouvelles formes d'organisation se développent. Désormais, un patient dans un délai de 15 jours peut avoir un renouvellement de sa prescription de verres correcteurs, après réalisation d'un bilan visuel par un orthoptiste et un diagnostic différé et à distance par l'ophtalmologiste. Afin d'approfondir cette réflexion, les acteurs de la filière visuelle seront réunis dans les prochaines semaines pour définir des solutions concrètes complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52560

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 octobre 2014

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2720

Réponse publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1089